1 Introduction
2 Analyse des dangers : sdb-p075-be-fr_ethanol
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Éthanol 96 % , Ph.Eur., extra pur
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit sdb-p075-be-fr_ethanol
Company	Carl Roth GmbH...Co. KG
Date	2026-11-23
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **sdb-p075-be-fr_ethanol**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : sdb-p075-be-fr_ethanol

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **sdb-p075-be-fr_ethanol**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Carl Roth GmbH...Co. KG
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	7
Usage	Utilisations identifiées pertinentes : - Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse - Substance chimique de laboratoire - Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles
Date FDS	2026-03-18

La FDS date du 2026-03-18. Elle a donc 0 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Éthanol 96 % , Ph.Eur., extra pur devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

- P075 P075
- P210 P210
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transport :

- ADR : 3
- RID : 3
- ADN : 3
- IMDG : 3
- IATA : 3
- UN : UN1170

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Rincer la peau à l'eau / se doucher. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

eyes : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

ingestion : Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

inhalation : Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Éthanol 96 % , Ph.Eur., extra pur

Identification

- N° CAS : 64-17-5
- N° EINECS : 200-578-6

Concentration :from 96.0 to 100.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1907.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2019Fiche n°48 - ÉthanolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Éthanol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 9, 17-19] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection • Matériau : caoutchouc butyle • Épaisseur : 0,7 mm • Temps normal ou minimal de rupture (perméation) : >480 min (niveau 6 de perméabilité) • Utilisation : porter des gants appropriés pour protéger les mains contre l'exposition à l'éthanol.
Yeux	Protection oculaire / visage • Lunettes ou écran facial avec protection latérale. • Recommandation explicite d'utiliser un équipement offrant une protection sur les côtés.
Peau	Gants de protection • Matériau : caoutchouc butyle • Épaisseur : 0,7 mm • Temps normal ou minimal de rupture (perméation) : >480 min (niveau 6 de perméabilité) • Utilisation : porter des gants appropriés pour protéger les mains contre l'exposition à l'éthanol.
Système respiratoire	Protection respiratoire • Nécessaire en cas de formation d'aérosols ou de nébulosité. • Type : filtre A (contre gaz et vapeurs organiques avec point d'ébullition > 65 °C). • Code couleur : marron.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Recommandation générale de porter des vêtements ignifuges. • Pas de

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	spécifications précises (couleur, matériau) dans le texte fourni, mais l’usage d’une combinaison ou d’un vêtement résistant au feu est indiqué.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Mettre à disposition une ventilation suffisante. - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer, utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques (mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception). - En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant ; ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. - Stocker dans un endroit bien ventilé, maintenir le récipient fermé de manière étanche, protéger du rayonnement solaire. - Tenir/stocker à l'abri des matières comburantes.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr : - Stocker dans un endroit bien ventilé. - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Protéger du rayonnement solaire. Incompatibilités à éviter : - Observez le stockage compatible des produits chimiques (voir rubrique 10). - Tenir/stocker à l'abri des matières comburantes.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisations identifiées pertinentes : - Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse - Substance chimique de laboratoire - Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles